Lycée Jean Macé
Service gestion
20 rue Gustave Eiffel
B.P. 40022
79011 NIORT
int.0790023w@ac-poitiers.fr

Vos interlocuteurs :
Mme Mireille MARGOT : Secrétaire de gestion
Mme Valérie BAUDOU : Adjointe au gestionnaire
Mme Catherine FOUCREAU : Gestion Comptable du Lycée Jean Macé
Mme Claire LEROY : Adjointe Gestionnaire / Agent comptable

SERVICE DE GESTION

Document à conserver par la famille

Le service de restauration est encadré par le règlement de la restauration que vous trouverez sous l'ENT et sur le site internet du lycée. L'équipe de gestion est à votre disposition pour répondre à vos questions concernant la restauration, les bourses et les aides du fond social.

1. L'accès au lycée

Votre enfant dispose d'un badge d'accès au self et au portail d'entrée des élèves.
Ce badge est fourni gratuitement à l'arrivée de votre enfant au lycée. Tout changement suite à une perte ou une dégradation doit faire l'objet d'un renouvellement au tarif de 5.90€ voté en conseil d'administration.
Ce badge peut aussi donner accès au garage pour véhicule à deux roues. L'inscription doit se faire auprès de la secrétaire de gestion.

2. Le service d'hébergement

- **Choix du régime : 4 choix sont possibles :**

- Externe : déjeuner exceptionnel au tarif de 4,50€ ;
- Demi Pensionnaire 4 ou 5 jours (au forfait) ;
- Interne (en partenariat avec le Lycée Thomas Jean Main)
  - Diner, Nuit + petit déjeuner au lycée Thomas Jean Main
  - 5 repas du midi au Lycée Jean Macé

- **Changement de régime :** Demande à envoyer par mail : int.0790023w@ac-poitiers.fr

- Accepté sans conditions :
  - avant le 30/09 (selon les emplois du temps)
  - avant le 10/12 Pour le trimestre 2
  - avant le 15/03 Pour le trimestre 3
- **Cas particuliers** : Selon le règlement de la restauration.

- **Tarifs** :

Ils sont votés par la Région Nouvelle Aquitaine et vous seront communiqués dès connaissance.
Pour information, sur l'année 2022-2023

- DP 4 jours : 422€ pour l'année
- DP 5 jours : 527€ pour l'année
- Interne : 1463€ pour l'année

- **Facturation et RIB :**

Les factures, appelées ASAP – Avis des Sommes A Payer, sont envoyées par mail en début de trimestre.

Le logiciel de gestion du lycée Jean Macé permet de saisir une domiciliation bancaire du ou des responsables et permet de faciliter les éventuels remboursements que nous devrons vous faire. C'est pourquoi, il faut nous faire parvenir un RIB au format « officiel » dans le dossier.

- **Modes de règlement :**

Plusieurs modes de paiement sont possibles :

- Prélèvement automatique (impossible pour les élèves boursiers) : **remplir le document SEPA.**
- Télépaiement sur l'ENT du lycée
- Chèque bancaire à l'ordre du lycée Jean Macé
- Carte Bancaire au secrétariat d'intendance
- En espèces à la caisse de l'agent comptable, dans la limite de 300€.

3. Les bourses

Les bourses sont une aide de l'Etat pour vous aider financièrement, selon vos revenus, à la scolarité de votre enfant.
Tous les dossiers et les demandes doivent être adressés au secrétariat de gestion par mail : int.0790023w@ac-poitiers.fr

Pour les élèves de seconde : la demande a pu être réalisée au collège entre le mois de mai et de juillet. Dans ce cas, vous devez avoir une notification de dépôt que vous pouvez nous fournir avec le dossier de gestion.
Si vous n'avez pas réalisé votre demande, vous pourrez la faire auprès du secrétariat de gestion à partir de la rentrée de septembre et jusqu'au 15 octobre 2023.

Pour les élèves de 1ère et terminale : Si votre enfant était déjà boursier l'année dernière, la bourse est reconduite automatiquement.
Si votre enfant n'était pas boursier, il vous sera possible de faire une demande de bourses à partir de la rentrée et jusqu'au 15 octobre 2023 auprès du secrétariat de gestion.

4. Le fond social

Chacun peut rencontrer ponctuellement des difficultés financières. Pour que votre enfant puisse suivre sa scolarité dans les meilleurs conditions, L'Etat et la Région Nouvelle Aquitaine ont créé les fonds sociaux. Ces fonds permettent de vous aider dans des domaines variés :

- Restauration / internat
- Voyages
- Frais médicaux
- …

L'attribution des fonds sociaux se fait sur présentation d'une demande que vous ou votre enfant peut récupérer auprès du secrétariat de gestion ou de Madame Loubeau, l'assistante sociale.